

À Angers, le 02 décembre 2025

M. Bernard BEAUPERE

Commissaire enquêteur

Mairie de Longué-Jumelles

1 Place de la Mairie

49160 Longué-Jumelles

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A LONGUE-JUMELLES

Enquête publique

Contribution de France Nature Environnement Anjou (FNE Anjou)

Monsieur le commissaire enquêteur,

France Nature Environnement Anjou est la fédération départementale des associations de protection de l'environnement et du patrimoine. Elle est agréée au titre de l'article L. 142-1 du Code de l'Environnement par le Préfet de Maine-et-Loire depuis 1978. Compétents dans les différentes dimensions environnementales des projets et plans, nos bénévoles ont rédigé le présent avis que nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération.

Encouragée par les pouvoirs publics en tant que source d'énergie renouvelable, la production d'électricité photovoltaïque connaît actuellement un fort développement, en Maine-et-Loire comme à l'échelle nationale. Concourant à limiter le recours aux énergies fossiles, elle est également encouragée par FNE lorsque ses conditions d'implantation n'entraînent pas d'impacts négatifs sur l'environnement : FNE demande en particulier que les projets portent en priorité sur l'équipement des bâtiments et surfaces artificialisées, éventuellement sur des sites et sols pollués, mais évitent toute implantation sur des sols naturels ou agricoles et a fortiori des sites à enjeux de biodiversité, et qu'ils respectent rigoureusement la séquence réglementaire « Eviter-Réduire-Compenser ».

FNE Anjou

14 rue Lionnaise 49100 ANGERS / Tél. 02 41 34 32 24

www.fne-anjou.org / contact@fne-anjou.org

N° Siret 450 465 067 00012 - Code APE 9499Z

C'est dans cet esprit que FNE Anjou remet un avis sur ce dossier de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Longué-Jumelles.

Le dossier d'enquête publique comporte les avis des différents services de l'Etat consultés. FNE Anjou siège notamment à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Ainsi, dans son avis du 12 juin 2025, **la commission a émis un avis défavorable**, considérant :

Au titre de son pouvoir d'auto-saisine (article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime) :

- que le site sur lequel le projet se trouve, se situe dans un Espace Naturel Sensible et comporte des enjeux importants de préservation de la biodiversité ;
- que les arbres et les haies existants ne sont pas pris en compte dans la configuration du parc photovoltaïque.

Notre fédération soutient cet avis.

Les pressions multiples sur les espaces de prairies nécessitent que l'on protège ces milieux naturels riches en biodiversité et plus largement les Espaces Naturels Sensibles que le Conseil Départemental s'emploie à protéger et à mettre en valeur.

France Nature Environnement Anjou émet donc un avis défavorable sur ce projet de centrale photovoltaïque au sol à Longué-Jumelles.

Nous vous remercions de la prise en compte de cet avis et,

Vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Les co-présidentes

Florence DENIER-PASQUIER



Régine BRUNY

